

Conditions générales de vente

YACHT CLUB D'OLÉRON - Base Nautique Éric Tabarly - 17650 SAINT DENIS D'OLÉRON

Art. 1 : Objet

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à compter du 01/01/2021. Elles régissent les rapports entre le YACHT CLUB D'OLÉRON et ses clients bénéficiaires des prestations activités nautiques et parking.

Art. 2 : Conditions d'accès

Indiquer les conditions d'accès à vos activités : Adhésions, licences, résidents de...etc

Pour les associations : L'adhésion à l'association CN XXX est obligatoire pour participer aux activités.

*Le montant de l'adhésion est de xx€, et est fixé chaque année par l'Assemblée Générale de l'association ou par le Conseil d'Administration. **En cas d'annulation d'activité de la part du participant, elle ne peut être remboursée.***

*Tout participant devra être titulaire d'une licence FFXX, (PasseportV ou autre) **En cas d'annulation d'activité de la part du participant, elle ne peut être remboursée.***

Tous les participants aux activités sont assurés au titre des contrats « Responsabilité civile » (MAIF) et « accident corporels » individuelle accident (MDS) et assistance rapatriement (MAIF) souscrits par la FFVoile. Ils ont la possibilité de souscrire les garanties complémentaires (capitales invalidité / décès).

Selon le Code du Sport (art A322-66) « Les personnes mineures doivent être porteuses d'une autorisation de leurs parents ou de la personne assurant leur tutelle pour pratiquer les activités. Les pratiquants, même occasionnels, sont informés sur les capacités requises pour la pratique de l'activité dans laquelle ils s'engagent. »

Indiquez ici si vous demandez des capacités précises : Attestations de natation, certificat médical, capacités physiques, et si vos activités sont adaptés à tout public. Vous pouvez également indiquer si vous organisez des activités adaptées.

Art. 3 : Tarifs

Les tarifs sont consultables sur notre site internet www.cnXX.fr et à l'accueil du CN

Les réductions accordées sont les suivantes :

Pour une même personne : (par exemple : 10% sur le 3eme stage de l'année, 15 % à partir du 4eme stage de l'année)

Pour les membres d'une même famille (parents enfants) (*par exemple : 10% sur le 3eme stage de l'année, 15 % à partir du 4eme stage de l'année*).

Des réductions ponctuelles pourront être accordées à certaines périodes.

Les réductions ne sont pas cumulables, la plus favorable sera appliquée.

Art. 4 : Modalités d'inscription

Il est possible de s'inscrire :

- en ligne sur notre site internet www.cnXX.fr avec règlement sécurisé par Carte Bancaire, ou Chèque vacances Connect
- Par courrier en envoyant un bulletin d'inscription rempli et signé, accompagné du règlement correspondant
- à l'accueil du CN *de 9h à 12h30 et de 14h00 à 18h du mardi au samedi*

Les moyens de règlement acceptés : espèces, chèques, Carte Bancaire CB ou Visa, Virement SEPA, Chèques Vacances ANCV, Chèques Sports....

Votre activité ne sera définitivement réservée qu'à la réception du règlement de la totalité du stage.

En l'absence de règlement, vos places sur l'activité ne sont pas garanties

Art. 5 : Délai de rétractation

- [La loi Hamon](#) prévoit un **délai de rétractation dans les relations B to C (du professionnel au consommateur, soit Business to Consumer) de 14 jours**. Ce délai de 14 jours court à compter de la conclusion du contrat pour des prestations de service, ou de la réception du produit en cas de vente.
- Toutefois, le droit de rétractation ne s'applique pas aux «*prestations [...] de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée*», conformément aux dispositions de l'article L.121-20-4 du Code de la Consommation.
- En conséquence, la faculté de rétractation dans un délai de 14 jours pour échange ou remboursement, prévue par l'article L.121-20-4 du Code de la Consommation, n'est pas applicable aux Prestations datées réservées auprès du CN XX.

Art. 6 : Conditions d'annulation

Annulation du fait du CN XX : Le CN se réserve le droit d'annuler tout ou partie des activités réservées, tout particulièrement en cas de mauvais temps, d'insuffisance de participants ou tout autre cas empêchant la tenue normale des activités. Les participants se verront proposer une autre activité ou d'autres dates. A défaut de solutions de remplacement acceptées, le Cn XX remboursera l'intégralité des sommes versées, à l'exclusion de toute autre indemnité.

Annulation du fait du participant : Toute annulation doit être effectuée par lettre recommandée. Si vous annulez l'activité, quel qu'en soit le motif, le CNXX conservera tout ou partie des sommes versées en fonction de la date d'annulation, le cachet de la poste faisant foi.

- 31 jours ou plus avant le début du stage : *adhésion + licence*
- De 30 à 10 jours avant le début du stage : *50 % du prix du stage + adhésion + licence*
- Moins de 10 jours avant le début du stage : *100 % du prix du stage + adhésion + licence*

Les arrivées tardives et les départs prématurés ne donneront lieu à aucun remboursement, ni

réduction. De même, des conditions météorologiques qui ne conviendraient pas au stagiaire ne donneront lieu à aucun report ou remboursement.

*L'annulation d'une activité pour raison médicale (maladie/accident/décès) et **sur présentation d'un certificat médical**, fera l'objet d'un avoir ou d'un remboursement des coûts de l'activité, au prorata des séances effectuées (sauf licence et adhésion)*

Art. 7 : Responsabilité du participant

Le participant aux activités du CN XX se conformera au règlement intérieur de la structure, et aux instructions données par les encadrants.

En cas de manquement grave ou répété, mettant en danger, les autres participants, le matériel, les encadrants ou le participant lui-même, ou entravant le bon déroulement de l'activité, la direction du CN XX ou son représentant pourra prononcer l'exclusion du participant, après l'avoir entendu (ou son représentant pour un participant mineur)

En cas d'exclusion, aucune somme ne sera remboursée.

Le participant est responsable du matériel qui lui est confié.

Dans le cas d'une location ou d'une navigation libre, il est tenu de respecter les consignes de navigation, et particulièrement les limites du plan d'eau qui ont été indiquées. Le matériel cassé ou perdu pourra être facturé au participant selon la valeur de remplacement.

Art. 8 : Litiges et Médiation

Toute réclamation ou suggestion relative à l'organisation ou au déroulement d'un stage doit être adressée, accompagnée des éventuels justificatifs, à l'attention du Directeur du CN XX en précisant votre identité complète, le stage concerné, le lieu et la date :- par courrier : CN XX, Ru des oiseaux, 99000 Le PORT ou par e-mail à contact@cnxx.fr

A l'issue de cette opération et à défaut de réponse satisfaisante, ou en l'absence de réponse dans un délai de 60 jours de notre part, vous pouvez saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisie sont disponibles sur son site : www.mtv.travel (références Nautisme en Bretagne, pour les CN bretons)